



**COMMISSION EUROPÉENNE**  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

LE DIRECTEUR GENERAL

Bruxelles, le  
MARE A2/EG/D(2015)

M. Aurelio Bilbao Barandica  
Président du Conseil  
Consultatif Sud (CC-S)  
6 rue Alphonse Rio  
F-56100 Lorient

**Objet:           Projet d'interdiction de toute pêche au moyen de filet maillant dérivant**

**Sujet: Avis 89 du 10 juillet 2014**

Cher Monsieur Bilbao,

Je vous remercie de l'avis du CC Sud concernant le projet d'interdiction de toute pêche au moyen de filet maillant dérivant.

Concernant les effets socio-économiques du projet et l'impact des activités actuelles de pêche au moyen de filet maillant dérivant sur les espèces protégées, une étude d'impact approfondie a été réalisée lors de la préparation du projet. Une consultation publique étendue a été adressée à toutes les parties prenantes intéressées et aux Etats membres. Elle a été complétée d'un bon nombre d'études et d'analyses. Les effets socio-économiques éventuels de l'interdiction et l'impact des activités de pêche au moyen de filet maillant dérivant sur les espèces protégées ont, ensuite, été analysés sur la base des données qui ont été mises à la disposition de la Commission. Cependant, il semblerait que toutes les parties prenantes et tous les Etats membres n'étaient pas en mesure de donner, au moment de la consultation, des informations détaillées ni sur l'usage des filets maillants dérivants et leur impact sur les espèces protégées, ni sur les potentiels effets socio-économiques d'une interdiction de toute pêche au moyen de filet maillant dérivant.

Tenant compte des circonstances ci-dessus, la Commission est à la recherche d'informations complémentaires afin d'avoir une vision plus globale de la situation. Etant donné que le projet est actuellement devant le Conseil et le Parlement, il appartient à ces institutions de finaliser le texte. Pendant cette période, la Commission facilitera les débats en mettant à la disposition des co-législateurs tous les éléments requis, y compris des informations complémentaires reçues du CC Sud. Les interrogations exprimées par les différentes parties prenantes continueront ainsi à être prises en compte dans les semaines à venir, en parallèle avec les débats qui auront lieu au sein du Parlement européen et du Conseil.

Je vous remercie encore pour votre intérêt et votre contribution constructive. Si vous avez des questions complémentaires, je vous invite à contacter Mme Evangelia Georgitsi, coordinatrice des conseils consultatifs (evangelia.georgitsi@ec.europa.eu; +32.2.295.04.43).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Lowri Evans